

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

VOTE DES MEMBRES DU BUREAU DU SMCTOM DE NONTRON

L'an deux mil vingt six

Le 27 avril 2026 à dix-huit heures

**Le Comité Syndical s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Martial-de-Valette
sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS.**

Date de la convocation : 21 avril 2026

Nombre de Délégués pour le vote des membres du Bureau du SMCTOM de Nontron de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais (CCPN) :

En exercice : 70 - Présents : 63 - Votants : 61 - Nombre de voix : 99

Nombre de Délégués pour le vote des membres du Bureau du SMCTOM de Nontron de la Communauté de Communes Dronne et Belle (CCDB) :

En exercice : 70 - Présents : 59 - Votants : 57 - Nombre de voix : 95

Étaient présents et présentes aux deux tours :

Titulaires hommes : VEDRENNE Grégory, BILLAUD Olivier, COLLOT Didier, COULOUMY Romain, VILHÈS Frédéric, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, LECHARPENTIER Vincent, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU Francis, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, PEYPELUT Jean-Louis, BÉTEAU Vincent, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, GÉREAUD Fabien, COLIN François, MEGE Patrice, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, LIVERTOUT Jean-Marie, FAYE Jean-Jacques,

Titulaires femmes : CHABOT-LALAY Patricia, CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, REBIÈRE Tiphany, BREJASSOU Laura, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, PEYRONNET Aurélie, ROI SANS SAC Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : CHARRIER Régis, JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry, MAILLARD François,

Suppléantes remplaçantes titulaires : LE MOULLEC Anne-Cécile, RIEU Véronique,

Était absent aux deux tours :

Titulaire homme : DONNARY Sébastien (parti à 20h58)

Étaient présents et présentes au premier tour (CCPN) et absents et absentes au second tour (CCDB) :

Titulaires hommes : MICHALAK Christian (parti à 21h40), REPOILA Mickaël (parti à 22h14 : son suppléant resté présent le représente et participe aux votes)

Titulaires femmes : ROUSSEL Brigitte (partie à 22h14), FOSSECAVE Estelle (partie à 22h14),

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Délibération d'élection des membres du Bureau Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-7, L.5211-10 et L.5711-1,

Vu les statuts du SMCTOM de Nontron modifiés en date du 16 juin 2025,

Considérant que le Bureau Syndical du SMCTOM de Nontron est composé du Président, des deux Vice-Présidents et de huit autres membres,

Considérant que monsieur le Président invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des membres du Bureau Syndical par deux scrutins, chacun destiné à élire quatre délégués membres dans chacune des deux Communautés de Communes composant le syndicat pour raison d'équité, et par vote à bulletin secret,

Considérant que monsieur le Président lance l'appel à candidatures pour la fonction de membre du Bureau Syndical,

Considérant les candidatures de messieurs Olivier BILLAUD, Fernand BRANCHI, Didier COLLOT, Didier GACHON, Fabien GÉREAUD et Francis PUYBAREAU pour la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,

Considérant les candidatures de messieurs Jean-Jacques FAYE, Jean-François LAGARDE, Bernard MERLE et Francis MILLARET pour la Communauté de Communes Dronne et Belle,

Considérant que le Comité Syndical élit les membres du Bureau Syndical parmi ses membres, au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue,

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés,

Considérant que chaque délégué syndical est alors invité à déposer son vote dans l'urne,

Après avoir procédé aux opérations de vote du premier tour de scrutin pour la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : **62 (pour 100 voix)**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 9
- d. Nombre de bulletins blancs (article L.65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b- c- d] : **91**
- f. Majorité absolue : **46**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLAUD Olivier	57	Cinquante sept
BRANCHI Fernand	48	Quarante huit
COLLOT Didier	42	Quarante deux
GACHON Didier	68	Soixante huit
GEREAUD Fabien	61	Soixante et un
PUYBAREAU Francis	62	Soixante deux

Après avoir procédé aux opérations de vote du premier tour de scrutin pour la Communauté de Communes Dronne et Belle,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- g. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants : **62 (pour 100 voix)**
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- j. Nombre de bulletins blancs (article L.65 du code électoral) : 1
- k. Nombre de suffrages exprimés [b- c- d] : **99**
- l. Majorité absolue : **50**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAYE Jean-Jacques	88	Quatre-vingt-huit
LAGARDE Jean-François	86	Quatre-vingt-six
MERLE Bernard	88	Quatre-vingt-huit
MILLARET Francis	91	Quatre-vingt-onze

Messieurs Francis MILLARET, Jean-Jacques FAYE, Bernard MERLE, Jean-François LAGARDE, Didier GACHON, Francis PUYBAREAU, Fabien GEREAUD et Olivier BILLAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont élus membres du Bureau Syndical et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme
Le Président
Vincent FARGEAS

